

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

129458 - La définition de l'usure et de l'activité qui le favorise

question

Comment définir le riba (l'usure)? Si en plus nous tenons compte du fait que la plupart des pays fonctionnent sur la base de la circulation du capital qui implique le crédit, peut-on considérer l'usage de la monnaie (étrangère) dans une transaction quelconque comme une contribution au système usurier? L'usage de la monnaie d'un pays usurier constitue-t-il une contribution à son économie basée sur l'usure? Il est inévitable que l'employé d'une banque usurière joue un rôle dans la promotion des activités usurières d'une manière ou d'une autre, même si l'employé n'est qu'un gardien. Pouvez-vous lui trouver un autre emploi?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Riba désigne la croissance d'une chose particulière. Le terme dérive de l'augmentation évoquée dans la parole du Très-haut : ... C'est-à-dire il n'augmente pas et ne se développe pas aux yeux d'Allah. L'expression : ... Signifie augmenter en quantité.

A l'origine, les gens de l'époque antéislamique avaient l'habitude de dire à leurs (débiteurs) à l'échéance d'une dette : « donnez cent ou cent cinquante contre un report du paiement. A l'expiration du report, ils disaient : donnez cent cinquante ou deux cents contre une prolongation du report, etc.

A son avènement, la charia interdit un autre type de riba. Il s'agit d'échanger deux biens sans l'égalité des quantités. L'échange de l'or contre de l'or ne peut se faire qu'avec l'égalité des quantités et la remise simultanée des objets de l'échange. C'est la condition de validité de l'opération. La partie qui concède une augmentation ou la réclame tombe dans l'usure. Si on

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

échange une mesure de blé contre deux mesures à livrer séance tenante, on en tombe pas moins dans l'usure.

Concernant le principe de la circulation du capital, il existe dans les pays musulmans comme dans les pays non musulmans, l'objectif étant de gérer le capital de manière à en assurer une croissance optimale. Il en est de même de l'emprunt car les créanciers donnent des fonds assortis d'intérêts. Ce qui constitue une pratique usurière.

Le principe de la circulation du capital reste sans inconvénient si les fonds servent pour le commerce et si les bénéfices sont partagés entre le capitaliste et le travailleur. C'est l'opération connue sous l'appellation de Moudaraba. Il n'y a pas de mal à la pratiquer en distinguant le capital des bénéfices.

Si les fonds sont placés dans une banque usurière, la perception des intérêts qu'ils génèrent est interdite. Dès lors, il n'est pas permis de les consommer. Aussi n'est-il pas permis de traiter avec ces banques ni de leur emprunter un prêt à intérêt. Il n'est pas permis non plus d'utiliser une monnaie pour rémunérer une activité quelconque si cela devait contribuer au maintien du système usurier.

Quant à l'usage d'une monnaie comme le dollar, rien ne s'y oppose en cas de besoin, même s'il favorise le développement du pays émetteur de la monnaie. C'est parce que le dollar est connu dans la plupart des pays islamiques et ailleurs. Aussi est-il permis de l'utiliser au besoin. Si on disposait de livres islamiques, on pourrait se contenter de leur utilisation.

Allah le sait mieux.